

3°) LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'INDUSTRIE VERRIERE.

Sur un total de soixante-quatorze articles consacrés à l'enfance, vingt-quatre articles concernent l'industrie verrière. Les Bonneff ont mis l'accent sur l'exploitation des enfants dans les verreries qui étaient, selon eux, les plus insalubres des industries (112), qui, proportionnellement, comptaient le plus important nombre d'enfants. La verrerie de Laignelet était, pour les Bonneff, le summum de l'enfer pour les enfants. Pour faire diminuer le nombre d'enfants verriers, les Bonneff insistent beaucoup sur les modalités du recrutement. Pour atténuer les souffrances de la jeune "viande à feu" (terme selon lequel les ouvriers verriers se désignaient (113)), les Bonneff insistent sur les conditions de travail et sur l'urgence d'une législation adéquate protégeant réellement les enfants contre leur exploitation par les maîtres verriers.

(112) Cette conclusion est proche de celle de Ch. Delzant (secrétaire de la Fédération des Travailleurs du verre), qui d'après un rapport de Monsieur Lévêque, inspecteur du travail à Douai, constate que le nombre d'enfants employés dans l'industrie verrière est proportionnellement plus élevé que dans les autres industries.

La Vie Ouvrière (N° 20) - juillet 1910 -

En 1912, Ch. Delzant affirme que le "nombre d'enfants était en général de 25 à 40 % du personnel verriers". TPS NVX (n° 57) 05-06-1912

(113) L. M. Bonneff - La Vie Tragique des Travailleurs 2ème éd. E.D.I. p. 35.

Le personnel verrier est alors recherché dans les régions pauvres éloignées du lieu de travail. De même que les apprenties crémières parisiennes étaient recrutées en Normandie, que les lads de Champigny provenaient des provinces pauvres anglaises, les verriers de Blanc-Misseron (Nord) venaient en partie de Paris et de Bordeaux.

La Bretagne fournit aussi une main-d'oeuvre importante à la verrerie de Laignelet, de la banlieue parisienne et de Saint-Denis (124). Les Bonneff ont remarquablement bien montré l'évolution géographique du recrutement de la main-d'oeuvre enfantine (125).

En France, les enfants refusaient de plus en plus nettement de devenir la proie des racoleurs. Aussi ceux-ci firent place aux "padroni" qui logeaient, nourrissaient et recevaient le salaire des enfants recrutés dans les provinces pauvres italiennes (Calabre - Pouilles), pour les maîtres verriers de l'hexagone.

La propagande syndicale, qui faisait connaître la situation de la jeune "viande à feu", traversa les Alpes et le recrutement devint, là-bas aussi, plus difficile. On se tourna alors vers les provinces espagnoles de Sonténder, Palencia, Burgos, Navarre, Vizcaya et Castille. Afin de mettre fin à ce trafic, les Bonneff énumérèrent les noms d'une dizaine de traitants qui ont recueilli plus de cent enfants espagnols en 1912. (126).

Les Bonneff insistent sur le fait que les enfants, qu'ils fussent français, italiens ou espagnols, étaient liés à la verrerie par des contrats qui rendaient impossibles toutes contestations ou démissions.

(124) L. M. Bonneff - "La traite des petits Bretons" Huma. 09-12-1912. et du 22-11-1912 p. 1

(125) L. M. Bonneff - "Le marché aux gosses" op. cité.
L. M. Bonneff - "Les petits parias des verreries" Huma. 22-11-1912 p.

(126) L. M. Bonneff - "Le racoleur a passé" op. cité.

était déjà dénoncée par l'Action du 10.09.1908. Au passage , on peut observer que la multiplication du placement des enfants suit la période de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). En 1911, les Bonneff dénoncent un commissaire de Coudray qui, par voie d'annonces dans le Coudraisien, attirait de nombreux enfants pour la verrerie d'Aniche.

Dans certains cas, quand la main-d'oeuvre manquait, les maîtres verriers sommaient, sous peine de renvoi, les pères de famille de livrer leurs enfants à la verrerie (119).

Les industriels n'hésitaient guère à employer des enfants infirmes (verrerie d'Incheville) ou, et c'était le cas le plus répandu, ils recrutaient des enfants en sous âge, maquillaient leurs états-civils, ou les faisaient travailler de nuit, car ils ne craignaient alors plus les inopportunes visites des inspecteurs interdites après vingt-et-une-heures (120)

Les Bonneff se félicitent de ce que le recrutement était rendu de plus en plus difficile, grâce aux syndicats, à leurs campagnes de presse, associées à celles de Ch. Delzant (secrétaire de la Fédération des travailleurs du verre) et de Feuvrier et Lesieur (secrétaires de la Bourse du Travail) (121) principalement.

Les mères de familles hésitaient maintenant à livrer leurs enfants à la verrerie (122). L'Assistance Publique, qui naguère fournissait un large contingent de ses pupilles, les refuse en 1912 aux maîtres verriers (123).

- (119) L. M. Bonneff - "Le Travail de Nuit des Enfants" Huma. 10.07.1911 p.2
 (120) L. M. Bonneff - "Le marché aux Gosses" op. cité
 (121) Cf. notamment, article de Feuvrier et Lesieur "Un Enfer Breton" Huma. 24.10.1912, sur la conditions des enfants dans la verrerie de Laignelet.
 (122) L. M. Bonneff - "Le racoleur a passé" Huma. 02.02.1913 p.1.
 (123) L. M. Bonneff - "Le Congrès des Verriers" Huma. 27.03.1912 p.3.
 Ch. Delzant - "L'exploitation des Enfants dans les Verreries" Vie Ouvrière n° 24 Sept. 1910

a) Le Recrutement.

Selon les Bonneff, les maîtres verriers avaient recours à une main-d'oeuvre infantine par souci d'économie et pour suppléer une main-d'oeuvre adulte qui désertait les industries verrières qualifiées d'insalubres. Y. Tyl notait que "les industriels soulignaient la rareté de la main-d'oeuvre adulte" (114). Diminuer le nombre d'enfants travaillant dans les verreries était donc l'objectif des Bonneff. Pour cela ils ont, en huit principaux articles, montré comment les maîtres verriers alimentaient leurs industries d'une main-d'oeuvre docile et peu coûteuse et qui faisait l'objet d'un trafic si important qu'ils l'ont qualifié de "traite des enfants" (115). La verrerie de Laignelet (île et Villaine) qui fut l'objet de nombres dénonciations renfermait cent cinquante à cent quatre-vingts enfants (116). Les principaux agents recruteurs étaient les sociétés philanthropiques, laïques et religieuses, les patronages et les "rabatteurs" qui indiquaient "les maisons "où la misère sévit le plus durement", où le pain manque, où le proprio menace, où le père est à l'hôpital". (117) En 1910, les Bonneff évoquent l'instruction contre l'abbé Santol qui plaçait des enfants en verrerie (118). Cette pratique

- (114) Y. Tyl - "Travail des Enfants au XIX^{ème} Siècle". Une région l'Alsace. un métier la verrerie. Paris VII 1987 p. 73.
- (115) Nomination empruntée à M. Allard (1867-1942). Socialiste Révolutionnaire. cf. La Vie Tragique des Travailleurs. Ed. 1984 p. 58.
- (116) L. M. Bonneff - "Laignelet, pénitencier des enfants" 30-11-1912. p. 2.
- (117) L. M. Bonneff - " Les enfants des verreries" Huma. 11-06-1909 p. 2.
- (118) L. M. Bonneff - " Le marché aux gosses" Dépêche 31-05-1910 p. 3.
"La nuit des petits martyrs" id. 21-06-1910 p. 2

En effet, ces contrats, dont la durée pouvait aller de six à vingt-quatre mois, stipulaient qu'en cas de rupture, les familles s'engageaient à rembourser les frais de voyage et d'entretien. Afin d'obtenir plus aisément la signature des parents en bas des contrats, employeurs et racoleurs faisaient miroiter aux yeux des familles pauvres l'obtention d'un salaire. Mais ces salaires devenaient inexistant, une fois retirés les frais d'entretien et les amendes pour infraction aux règles de l'établissement (127).

En décrivant les modalités de recrutement, les Bonneff ont contribué à faire reculer l'embauche d'enfants et à soutenir l'instruction contre les "trafiquants d'enfants" à la suite d'une plainte déposée en 1912 par P. Laval, représentant le Comité de Défense de l'Enfance (128).

b) Les conditions de travail des enfants verriers.

Afin de discréditer "la grande presse" et le Petit Parisien, qui vantaient les avantages offerts aux enfants qui pratiquaient jeunes le métier, les Bonneff ont évoqué longuement les conditions de travail des verriers.

On notera que le travail en lui-même est peu décrit, si ce n'est lors de l'évocation des conditions de travail. De plus, les conditions de travail qu'évoquent les Bonneff sont uniquement celles qui étaient susceptibles d'être transformées ou améliorées.

(127) L. M. Bonneff - "Le Racoleur a Passé" op. cité.

(128) L. M. Bonneff - "Contre les Bourreaux d'enfants" Huma. 4-11-1912 p.2.

D'une manière générale, les enfants étaient les auxiliaires des adultes (129). "Cueilleurs" du verre en fusion, "porteurs" qui parcouraient vingt-cinq à trente-cinq kilomètres par jour pour acheminer des creusets aux fours à recuire les pièces de verre, les enfants s'occupaient aussi des moules recevant le verre, les arrosaient, les garnissaient et, en dernier lieu, pouvaient être "souffleurs" à partir de quatorze ans dans les verreries blanches et de seize dans les verreries à vitres (130).

Les Bonneff insistent sur le fait que tous ces travaux, effectués avec une rapidité extrême provoquaient un surmenage constant accentué par plusieurs autres facteurs.

Il y avait un manque d'hygiène élémentaire qui était marqué par l'absence d'eau propre, de lavabo, de réfectoire et par des locaux et cabinets d'aisance non désinfectés. De plus, le décret ministériel du 8-10-1911, qui ordonnait de n'attribuer des cannes en commun qu'à des personnes indemnes de maladies contagieuses et de procéder à la désinfection de toutes les cannes communes, n'était pas appliqué car en mars 1912 des cas de syphilis après utilisation de cannes contaminées sont signalés (131).

Outre cela, la température moyenne de 55° dans les verreries (132), exemptes pour la plupart de ventilateurs (133), accentue

(129) L. M. Bonneff - "où l'on tue des Enfants" Hom. du Jr (N° 158) 28.01.1911
 (131) L. M. Bonneff - "Le congrès des verriers" Huma. 27.03.1912, p.3.
 (130) - Les limites d'âges pour le soufflage, qui est la plus dure des tâches en verrerie, ont été fixées par un décret ministériel du 8-10-1911.
 Ch. Delzant TPS NVX (N° 57) 09-06-1912.
 (132) - L. M. Bonneff - "Le Supplice du Feu" Huma. 31-08-1911 p.2.
 (133) - Ch. Delzant dans l'Humanité du 12-08-1909 page 3 affirme que seule la verrerie d'Albi est équipée de ventilateurs et d'aspirateurs de fumée.

le surmenage, favorise la tuberculose et provoque le terrible "coup de chaleur". "C'est devant les brasiers de fours que, sous 400° degrés de chaleur, cueilleurs et souffleurs tombent, assommés par la congestion cérébrale (134).

Le surmenage était aussi provoqué par une durée effective de travail journalier supérieure à la durée légale. Quand les équipes d'enfants étaient incomplètes, on leur imposait dix-huit à vingt-quatre heures de travail consécutives. Cette pratique était si courante qu'elle fut appelée "le doublage" (135).

De surcroît, le surmenage était favorisé par le travail nocturne.

En effet, dans de nombreuses verreries, dont celles de Blanc-Misseron et de Laignelet, les équipes d'enfants alternaient chaque semaine le travail de nuit avec le travail de jour.

Les conséquences de ce surmenage dû à de mauvaises conditions de travail sont multiples et les Bonneff prennent soin de dénoncer celles qui sont particulières aux enfants. La première de ces conséquences est que des châtimets corporels sont subis par des enfants qui servaient de boucs émissaires à des adultes aussi surmenés. Certains, pour punir les enfants de leur maladresse ou pour réveiller ceux qui s'endormaient, "empoignent un seau d'eau et le jettent à la volée sur les enfants meurtris ou les brûlent avec du verre liquide, ce qui s'appelle le supplice de la glette (136).

Quand les enfants ne sont physiquement plus en état de travailler, certains maîtres verriers, dont celui de Laignelet qui fut l'objet de nombreuses dénonciations de la part des Bonneff, infligeaient

- (134) L. M. Bonneff - "La Vie Tragique des Travailleurs" op. cité p. 35.
 (135) L. M. Bonneff - "Le Travail de Nuit des Enfants" op. cité.
 (136) L. M. Bonneff - " Enfants battus" Huma. 19-12-1912 p. 1.

leurs supplices eux-mêmes. A Laignelet "qui ne travaille pas, ne mange pas" et "quand on est chassé du réfectoire, on l'est du dortoir" (137). Associés, ces mauvaises conditions de travail provoquaient une mortalité considérable. En évaluant le décès des enfants à 60 %, on reste au-dessous de la vérité.



groupe d'enfants verriers



Dessin de Granjouan

L. M. Bonneff - "Les Enfants des Verriers" Huma. 11-06-1909. p.2

Les Bonneff ont surtout insisté sur les abus les plus criants dont étaient victimes les enfants verriers, afin que soit mise en place une législation adéquate et que les inspecteurs du travail puissent exercer efficacement leur métier.

c) Législation et Inspection du Travail.

Pour les Bonneff la législation qui protégeait l'enfance était incomplète, inexistante ou trop complaisante envers le patronat.

(137) L. M. Bonneff - " Laignelet, ..." op. cité.
(138) L. M. Bonneff - 1908 - op. cit. - p. 59

La loi de 1892 méritait donc d'être complétée. Les faibles amendes pour emploi d'enfants en sous-âge ne grevaient pas les bénéfices réalisés par les maîtres verriers (139).

L'interdiction du travail de nuit des enfants, stipulée dans l'article 4, était abrogée par l'article 6 qui autorisait le travail nocturne aux enfants dans les usines à feu continu, seuls établissements en fait ouverts la nuit (métallurgie, verrerie) (140).

La nécessité et la possibilité de supprimer le travail nocturne sont évoquées dans onze articles des Bonneff. Ces articles soutiennent ardemment la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre qui revendiquaient, dans son 13ème congrès tenu au Tréport en Juin 1909 de ne plus travailler la nuit, en affirmant chiffres à l'appui que les bénéfices ne diminueraient pas pour autant (141). C'est surtout la loi proposée par l'abbé Lemire sur la suppression du travail nocturne des enfants, votée par la Chambre le 02-06-1911, qui retient toute l'attention des Bonneff qui craignaient qu'elle ne soit "enterrée" par le Sénat. Ils ne cessent de montrer le bien fondé de cette loi, et de réfuter la thèse patronale qui soutenait que la suppression du travail nocturne des enfants entraînerait la ruine de l'industrie. Pour ce faire, ils publient des bénéfices nets patronaux et montrent que les gains réalisés par la substitution de la main-d'oeuvre adulte à celle des enfants serait minime (142). Pour démontrer la malhonnêteté et la mauvaise foi de ces industriels, les Bonneff

- (139) L. M. Bonneff - "L'Inspection désarmée" Huma. 04-01-1913.
 L. M. Bonneff - "Ce que Peut Coûter une Main d'Ouvrière. Combien Paie un Industriel Meurtrier," Huma. 08-10-1913 p. 1.
- (140) L. M. Bonneff - "Où l'on Tue des Enfants" op. cit.
- (141) L. M. Bonneff - Les verriers Ne veulent Plus travailler la Nuit. Huma. 25.10.1909
- (142) L. M. Bonneff - "Pour Economiser 5 Sous" Huma. 08-01-1913.

publient la circulaire que deux maîtres verriers de l'Oise et de l'Aisne ont envoyée à tous les pharmaciens pour les avertir d'une hausse du montant de leurs factures due aux "dépenses que causent aux industriels les nouvelles lois sociales" et "aux difficultés ouvrières suscitées par la presse "contre notre industrie" (143), alors que la loi sociale de l'abbé Lemire n'était toujours pas votée par le Sénat.

Enfin, les Bonneff dévoilent que c'est afin d'influer (144) sur le Sénat que les verriers du Nord ont fait, sous la menace de renvoi, signer des pétitions aux adultes et même aux enfants verriers pour le maintien du travail nocturne des enfants (145). Pour les Bonneff, la ratification, par le Sénat, de la loi contre le travail nocturne des enfants était une urgence. Cela l'était d'autant plus que, depuis l'interdiction du travail des fillettes la nuit, certains maîtres verriers employaient en sous-âge et uniquement la nuit (146) des équipes masculines qui restaient ainsi à l'abri des regards des inspecteurs du travail. C'était un fait connu que les inspecteurs du travail, en nombre insuffisant, avaient un rôle limité car la loi ne leur donnait pas les moyens de mettre fin à certaines pratiques patronales. Par exemple, l'inspecteur ne pouvait verbaliser à la vue d'un enfant battu. Les industriels, prévenus de la visite d'un inspecteur non aidé par la police, prenaient soin de cacher les enfants en sous-âge (147). L'analyse des Bonneff sur le pouvoir

(143) L. M. Bonneff - "Les Bons Apôtres" Huma. 27-12-1912 p. 1.

(144) Cf. à ce propos les articles non signés dans l'Huma. du 15-02-1913 p. 6 et du 21-02-1913 p.6 "Les Patrons Verriers Devant la Commission d'Appel" "La Thèse Patronale Soutenue Devant la Commission d'Appel"

(145) L. M. Bonneff - "Comment On Prépare des Manifestations Spontanées" Huma. 09-02-1913 p.2.

(146) Y. Tyl notait que l'on constatait en 1901 la présence nocturne dans certains établissements de plus de 50. % d'enfants de 9 à 12 ans Le Travail des Enfants op. cité p. 738.

(147) L. M. Bonneff - "L'Inspection désarmée" op. cité

de l'inspection du travail est plus intéressante à un autre point de vue. Ils montrent comment des industriels déstabilisaient l'inspection du travail en attisant la haine des ouvriers contre celle-ci. L'inspecteur du travail, M. Saubestre, avait sommé sans succès M. Chupin, directeur de la verrerie de Laignelet, de ne plus employer d'enfants en sous-âge et de respecter les règles élémentaires d'hygiène. Chaque visite de l'inspecteur était suivie de renvois "L'inspecteur ne veut pas que j'emploie des enfants. Sans enfants, je n'ai plus besoin de vous" (148). Puis on coupe les vivres "l'inspecteur me défend de vendre à crédit." Par ces répliques M. Chupin attisait la colère des ouvriers contre l'inspecteur."

Pour les Bonneff, il convenait d'interdire le travail dans les verreries aux moins de dix-huit ans. Mais c'était pour parer au plus urgent qu'ils n'ont cessé de rappeler à l'opinion publique l'urgence du vote de la loi par le Sénat, interdisant le travail nocturne aux enfants, déjà peu protégés par une inspection du travail désarmée.

La campagne de presse des Bonneff a tellement fortement sensibilisé l'opinion publique et les ouvriers du verre que les Bonneff furent conduits en justice, le 5 ~~mars~~ 1913, pour diffamation

1) L. M. Bonneff - "Pourquoi l'inspecteur du travail fut lapidé à Laignelet Huma.
04-12-1912 p.1.

(148) Une note dans l'Huma. du 23-02-1913 p.1 mentionne que M. Chupin fut, devant le tribunal correctionnel de Fougères, "déclaré coupable d'outrages, insultes menaces à l'égard de l'inspecteur du travail Saubestre et d'emplois en récidive d'enfants de 10 à 11 ans."

par le maître verrier Chupin (Laignelet) (149). Malgré le soutien des Bonneff par le Procureur de la République qui "a montré que les faits allégués ont été prouvés et qui a réclamé l'acquittement des prévenus" (150), l'affaire a été mise en délibérée et on n'en trouve plus de trace après le 19 avril 1913. Il semblerait aussi que les Bonneff aient été contraints d'arrêter leur campagne contre l'industrie verrière, leur dernier article à ce propos datent du 9 février 1913, soit vingt et un jours avant le début du procès.

Les femmes et les enfants faisaient partie d'une catégorie représentative d'un sous-prolétariat, lequel avait une condition déplorable de vie et d'hygiène.

(149) (N.S.) "Les poursuites de M. Chupin, verrier, contre l'Humanité" Huma.
05-03-1913 p.1.

(150) (R.) "Le procès du maître verrier Chupin contre l'Humanité" Huma. 18-04-1913
p.4.

C- CONDITIONS DE VIE OUVRIERE ET LUTTES SOCIALES

I HYGIENE ET CONDITIONS DE VIE OUVRIERE

Préoccupés par l'hygiène de la classe sociale, les Bonneff ont enquêté sur tous les terrains de la vie ouvrière : Habitat - Espace communautaire, lieu de travail.

Leurs propos tendaient à rendre responsable le patronat et l'Etat des ravages exercés par la tuberculose "Maladie de Misère". (1).

1°) INSALUBRITE DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET A DOMICILE

a) Habitat - Espace communautaire

Les Bonneff ont rendu compte de leurs enquêtes effectuées dans plusieurs types de logement .. On doit notifier parmi leurs caractéristiques communes, que les Bonneff, de même que leurs contemporains, insistent toujours sur l'étroitesse des locaux, l'absence d'aération et de lumière.

Ainsi en décrivant "l'hôtel de la misère" représenté par une "Auberge à 4 sous" du quartier des Halles, les Bonneff évoquent "l'air empuanti, brûlant, irrespirable". (2).

C'est pour remédier à l'abandon des "sans-abris" par les pouvoirs publics que les Bonneff indiquent des hôtels populaires où les conditions élémentaires d'hygiène sont respectées. (Huma.02 et 09.02.191

(1) L. M. Bonneff - "Contre la maladie de Misère". Huma. 06.03.1914. p.1.

(2) L. M. Bonneff - Mon Dimanche. 06.12.1903. p.3. cf. aussi La Dépêche 21.02.1910. p.2.

Les Bonneff ont également insisté sur les conditions déplorables de logement des ouvriers logés par leurs employeurs dans des "meublés", des "garnis" dans des "cabanes en carton bitumé dont les côtés se disjoignent". (3).

Quand les ouvriers ne sont pas logés par leurs employeurs, il leur est difficile de trouver un toit. Les prix des loyers n'ont cessé d'augmenter avant la guerre (4) et les Bonneff montrent le rapport entre les prix élevés et les mauvaises conditions d'habitation. C'est ainsi, qu'ils nous emmènent dans les logements insalubres des Halles, du XIII^e et du XV^e arr. où "l'eau est souvent inexistante", où "cafards et punaises cohabitent" où "les urines coulent des cabinets dans le couloir" (5). Le problème du logement se posait surtout pour les familles nombreuses qui, refoulées vers la banlieue, n'avaient toujours pas l'espace nécessaire.

L'hygiène du logement n'est pas dissociable de l'hygiène de vie, nous dirons donc quelques mots sur l'hygiène alimentaire, vestimentaire et sur l'éducation. Les Bonneff dénoncent à la fois les stratégies employées par les commerçants pour vendre de la nourriture avariée (Huma. 02.11.1910), et les structures économiques qui arrachaient les enfants à leurs mères qui devaient travailler. Les crèches étaient des "Tueuses d'enfants" (6), où les contagions étaient vite répandues et où "des décoctions de pavots, de l'opium versé aux bébés" (7),

(3) L. M. Bonneff - "Les Bretons sur les carrières de Granit". Huma. 16.04.1912. cf. aussi articles du 07.06.1913, 16.04.1914 et 14.07.1914.
(4) M. Perrot "Classes populaires...". op. cité p. 494
(5) Cf. art. dans la Bat. Synd. du 1er - '07 - 12 juin 1911 et art. 13 et 28.08. 1912.
(6) L. M. Bonneff - "Autour des berceaux". Huma. 20.02.1911. p.1
(7) L. M. Bonneff - "Enfants de pauvres". Huma. 16.01.1911. p.1

pour les réduire au silence conduisaient les enfants du "berceau au tombeau" (8), dans la proportion de 75 %.

Les Bonneff déplorent l'absence d'un bon encadrement pour garder les enfants et préconisent l'ouverture d'internats gratuits à tous les nécessiteux. (9).

Les difficultés démesurées de la classe ouvrière pour élever les enfants dans des conditions normales, conduisent les Bonneff à répondre aux anti-malthusiens par des arguments économiques. La hausse des prix, la baisse des salaires réels, les difficultés pour les familles nombreuses de se loger sont rendues responsables du contrôle des naissances que le Bonneff ne tiennent pas pour "une solution mais pour un palliatif douloureux". (10).

Les Bonneff ont évoqué les problèmes liés à l'habitat, à une hygiène de vie difficile, mais ils se sont nettement plus penchés sur la question de l'hygiène dans les lieux de travail.

b) Lieux de travail

Les mêmes facteurs, évoqués pour l'habitat et responsables en partie de la tuberculose, sont mentionnés par les Bonneff pour les lieux de travail. Ils insistent sur l'exiguïté des locaux. Evoquant, un atelier de polissage, ils écrivent que "se côtoient cinq ou six hommes en une pièce où deux respireraient mal à l'aise". (Huma. 28.01.1911).

Les galeries trop basses contraignent les

(8) *ibid.*

(9) L. M. Bonneff - "Epaves de Paris". La Dépêche. 18.04.1911. p.2.

(10) L. M. Bonneff - "Le "Crime National" ". Huma. 11.01.1911.

"champignonnistes" et aussi les égoutiers à travailler en postures accroupies." (Huma. 19.09.1909 et 24.11.1909). Mais l'étroitesse des locaux est surtout dénoncée par les Bonneff en tant qu'agent responsable d'accidents, thème que nous développerons plus loin. Les Bonneff soulignent l'absence de lumière naturelle dans les fournils et les cuisines notamment. Enfin nos enquêteurs insistent surtout sur le manque d'aération provoqué par l'exiguïté des locaux mais aussi par l'absence de ventilation pourtant nécessaire dans un bon nombre de lieux de travail, verreries. (Huma. 27.03.1912), fonderies (Huma. 27.06.1911). La température des locaux de travail est souvent mentionnée quand elle est excessive comme dans les briquetteries où les enfourneurs et défourneurs travaillent dans une atmosphère qui dépassent 60° (Huma. 17.07.1910). Les brusques changements de température encore plus propices aux maladies pulmonaires sont dénoncées par les Bonneff dans les usines de salaison où les ouvriers "passent des frigorifiques (-5°) aux laboratoires dont la température moyenne est de 40°" (Huma. 03.10.1910), mais aussi dans les mégisseries, particulièrement insalubres, où la plupart des travaux s'accomplissent dans l'eau. (Huma. 01.01.1910). Enfin, nous citerons les cimenteries, où les "glaiseurs" ont les pieds recouverts de 20 cm d'eau alors que la température des séchoirs est de 80 à 120° (Huma. 04.05.1910). Aux contrastes thermiques, s'ajoutent l'insalubrité des locaux, les fonderies sont "des taudis obscurs et empoussiérés. On marche sur la terre nue, crevassée, bosselée où l'eau demeure en flaque. Les murs sont noirs, comme le coke des fourneaux" (Huma. 27.06.1911). Les Bonneff déplorent encore que la plupart des ouvriers travaillent dans des endroits jamais nettoyés (11), très souvent dépourvus de sanitaires.

(11) L. M. Bonneff "Ce que sont les polisseurs". Huma. 28.01.1911.

La demande de lavabos, de cabinets d'aisance reflètent les préoccupations d'hygiène des ouvriers de cette époque, qui réclamaient aussi des vestiaires.

De même que l'ensemble des pouvoirs officiels, les Bonneff attribuaient au développement de la tuberculose les mauvaises conditions de logement. Mais les Bonneff établissaient surtout un rapport direct entre la tuberculose, les lieux de travail et l'acte de travail. Le surmenage étant la principale cause du développement de la tuberculose qui ne pouvait se développer que sur des corps affaiblis, sur des hommes malmenés par de mauvaises conditions de travail et qui passaient le "plus clair de leur temps" sur leurs lieux de travail (12). Ceci nous amène à notre second thème .

2°) MALADIES ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les Bonneff ont évoqué longuement les maladies et accidents de travail afin que la législation de 1898 couvre toutes les professions et notamment les ouvriers agricoles. D'autre part, à propos des maladies, les Bonneff veulent prouver l'urgence d'une loi sur les maladies professionnelles, qui indemniserait les travailleurs au même titre que les accidentés du travail. Par voie de conséquence, les employeurs apporteraient des améliorations à leurs locaux pour faire baisser leurs primes d'assurance. Les maladies professionnelles touchent bon nombre de professions, les accidents de travail touchent plus particulièrement certaines.

(12) Cf. l'article de A. Cottureau - "La Tuberculose : maladie urbaine ou maladie de l'usure du travail - Critique d'une épidémiologie officielle : le cas de Paris." Sociologie au travail avril-juin 1978. p.192 à 224. Se reporter aussi au N° 124 du Mouvement social - "L'usure au travail" juillet-septembre 1983.

a) Les métiers les plus exposés

Il n'est guère de professions décrites par les Bonneff qui n'engendrent pas de maladies suscitées par l'emploi de produits manipulés ou respirés au cours du travail.

Notons d'emblée que les Bonneff insistent sur la transmission de maladies provoquées par un manque d'hygiène élémentaire. Les verriers se communiquaient la syphilis en se transmettant les cannes de soufflages. (Huma. 31.08.1911). Certains ouvriers des cuirs et des peaux étaient infectés par les dépouilles de bêtes provenant surtout d'Amérique du Sud. Cette maladie était nommée charbonnisme. (Huma. 10.06.1914). La tuberculose se répandait rapidement chez les blanchisseurs (Huma. 05.06.1909), chez les ouvriers manipulant du linge contaminé (13) et aussi chez les égoutiers pataugeant dans les amas de fanges durcies, dans les détritrus dont l'épaisseur au sol n'est jamais inférieure à 60 centimètres (Huma. 24.11.1909). Ainsi le taux de mortalité très élevé dans ces professions et qui est dû à la tuberculose est de 75 % chez les blanchisseurs.

La manipulation de produits toxiques est aussi à l'origine de nombreuses maladies professionnelles comme le saturnisme provoqué par le plomb (14), le sulfocarnisme par le carbone (Huma. 25.12.1911, "caoutchoutiers"). De même que le plomb, le carbone était employé dans de nombreuses professions (15), et également pour la fabrication de la soie artificielle. Les matières caustiques utilisées dans beaucoup d'industries provoquaient chez les mégissiers le "pigeonnaux", dermatose produite par le

(13) L. M. Bonneff - "Lessives d'horreur". Huma. 28.01.1914.

(14) Léon Bonneff - "Où l'on régénère le plomb" Huma.

(15) se reporter "aux Métiers qui tuent".

contact de ces produits dans lesquels baignaient les peaux au cours de leur préparation industrielle. (Huma. 10 juin 1914).

"La lessive de soude caustique à 17 %" dans laquelle nettoyaient les ouvriers des soieries provoquait des douleurs aux mains, et de l'eczéma. (16). Les dermatoses étaient répandues dans un bon nombre de professions. C'est ainsi que le ciment employé dans la construction du métropolitain et pour les ravalements des bâtiments provoquait chez les ouvriers des irrptions particulières appelées "la gâle du ciment". C'est également à propos de cette maladie que les Bonneff dénoncent la réticence des législateurs à voter des lois destinées à empêcher le contact direct de la peau avec les produits toxiques, et de réparer les préjudices causés par les maladies professionnelles. (17). C'est dans le même état d'esprit que les Bonneff ont insisté sur toutes les maladies provoquées par les poussières de silice et d'acier qui rendent les meuliers phthisiques. "8 ouvriers sur 10 meurent vers la trentaine.

Les poussières d'amiantes ne sont pas moins meurtrières "En une usine de 100 ouvriers, il meurt chaque année durant les mois de la morte saison un homme par semaine de 1900 à 1906. (18). Certaines usines dépourvues d'aspirateur de poussières laissent se répandre les 900 Kg de poussières qui se dégagent par semaine des meules. La plupart des ouvriers en contact direct avec les poussières sont dépourvus d'appareils protecteurs, comme les ouvriers des carrières (19). Ces derniers sont aussi particulièrement atteints par les accidents de travail.

- (16) L. M. Bonneff - "Comment on fabrique de la soie avec du bois". Huma. 01.04.1914
 (17) L. M. Bonneff - "La maladie des cimentiers" Huma. 30.05.1910 p.2.
 (18) L. M. Bonneff - "Contre un métier qui tue" Huma. 27.05.1914 p.1
 (19) L. M. Bonneff - "Pour les marbriers de l'Ouest" Huma. 24.01.1910 p.1

Dans les textes des Bonneff, les accidents du travail sont très présents. Selon eux, l'industrie du bâtiment tient une des premières places pour les accidents de travail. (La Dépêche 10.11.1908 - La Grande Revue 25.02.1910).

Nous bornerons donc notre commentaire, à l'industrie du bâtiment. Certaines corporations étaient plus touchées que d'autres. Chez les ardoisiers, les accidents étaient si fréquents qu'une prime de 50 francs était donnée aux clercs s'il ne se produisait pas d'accident grave pendant la semaine. ^{Huma} (03.03.1909). Ils étaient le plus souvent provoqués par les éboulements faisant suite aux explosions. Les accidents étaient dus à plusieurs facteurs : au surmenage provoqué par les longues journées de travail, amplifié par la pratique du doublage que certains entrepreneurs des chantiers parisiens imposaient aux terrassiers. (Huma. 12.03.1914). Le surmenage était aussi et surtout favorisé par les tâcherons, (sorte de sous-entrepreneurs), et c'était sur les chantiers de ces derniers que les accidents étaient les plus nombreux en raison des cadences du travail très rapides, demandées aux ouvriers. (20).

La rapidité d'exécution des travaux favorisait le non-respect des mesures de sécurité. A propos de la catastrophe des Invalides, les Bonneff démontrent que l'effondrement du chantier du métropolitain est dû à l'absence des longerons nécessaires à un bon cadrage et non à des prétendus glissements de terrains, motif que la "grande presse" invoquait. (Huma, 08.01.1914)

Dans les mines, les Bonneff montrent par quels procédés, on contraint

(20) L. M. Bonneff - Limousinants de Paris. La Dépêche. 12.12.1908.
- Les travailleurs du bâtiment. La Grande Revue. 10.03.1910

les mineurs à effectuer de "longues coupes" sans prendre le temps de boiser. (Huma. 24.11.1913). Les Bonneff dénoncent tous les procédés pour que les travaux ^{soient} effectués rapidement, ainsi chez les couvreurs, le patron attisait "l'amour propre" de l'ouvrier afin de l'entraîner à ne pas poser d'échaffaudage. Pour les travaux de courte durée, les ouvriers travaillaient retenus par une corde de chanvre dont la solidité n'était pas toujours vérifiée ainsi ^{que} l'exigeait la loi (contrôle au cabestan)) (Huma. 8 août 1910).

Aux économies réalisées sur le matériel, le temps, s'ajoutaient celles qui consistaient à employer du personnel non qualifié. . Toutes les mesures d'économie prises par le patronat étaient la source majeure d'accident. Au surplus, la loi de 1898 indemnisant les accidentés du travail ne couvrait pas toutes les catégories d'ouvriers et tendait à être contournée par les compagnies d'assurances.

b) Détournement de la loi de 1898

A ce propos, les études des Bonneff furent effectuées en relation étroite avec E. Quillent qui dirigeait la Bourse du travail, le bureau de renseignements juridiques de l'union des syndicats et avec le Dr. Diverresse, secrétaire du ^{Syndicat de} médecine ^{sociale} de la Seine. Le résultat de leurs études tendait à montrer les difficultés croissantes des accidentés pour obtenir une réparation de leurs préjudices.

La loi de 1898, tendait à réparer financièrement une partie du préjudice causé aux accidentés du travail. Le bénéfice de cette loi était accordée aux employés du commerce et d'industrie qui recevaient à partir du cinquième jour d'incapacité une indemnité égale à la moitié

de leurs salaires quotidiens. En juin 1899, la loi étend le bénéfice de la réparation aux accidentés "aux accidents occasionnés par l'emploi de machines agricoles mues par moteurs inanimés", les restrictions étaient telles que de nombreux blessés agricoles n'obtenaient aucune réparation financière. C'est ainsi qu'un ouvrier blessé par une machine à battre en plein fonctionnement fut débouté des tribunaux sous prétexte que l'accident n'avait pas été causé directement par le moteur (La Grande Revue. 25.12.1911).

Les bûcherons étaient plus franchement encore exclus de cette loi. Pour les autres, les Bonneff dénoncent les pratiques patronales dont certaines consistaient à ne pas déclarer les accidents dans les délais prévus. Mais ce sont les compagnies d'assurance elles-mêmes qui contournent la loi, en faisant passer certains des accidents comme suite de maladie antérieure. Les Bonneff évoquent comme cas représentatif, l'accident d'un chef de gare à qui la compagnie d'assurance refuse de l'indemniser tant pour ses soins que pour le paiement de son demi-salaire (21). De plus, les compagnies d'assurance employaient tous les moyens afin que les blessés s'adressent à leurs médecins qui avaient ordre d'établir des diagnostics qui ne porteraient pas à conséquence "vous éviterez de parler de section et écrasement" (22)

"La sinistrose" légitimait aussi les rapports défavorables des médecins des compagnies envers les accidentés du travail.

(21) L. M. Bonneff - "le supplice d'un blessé". Huma. p.1

(22) L. M. Bonneff - "Camarade médecins" . Hom. du jour 24 juin 1911

3- L'ALCOOLISME.

120

Attentifs aux conditions de vie et de travail des ouvriers, les Bonneff ont largement évoqué le problème de l'alcoolisme. Un de leurs ouvrages, intitulé Marchands de Folie, y est entièrement consacré et vingt six articles évoquent le fléau de l'alcool. On distingue alors trois axes majeurs autour desquels s'articulent les propos des Bonneff.

a) Discours des hygiénistes - chimistes - médecins contre l'alcoolisme.

Au début du XX^{ème} siècle, la France est le plus grand producteur et le plus grand consommateur d'alcool. L'alcoolisme devient un mal social.

Les Bonneff nous entraînant dans "les cabarets de luxe" (23) montrent dans Marchands de Folie que la bourgeoisie est, tout autant que la classe ouvrière, une grande consommatrice d'alcool. Le fait est aussi constaté par Pelloutier (24) et par le Docteur Morin qui, dans sa brochure sur l'alcoolisme (1889), déclare que l'alcoolisme est presque également réparti entre toutes les classes sociales, mais la bourgeoisie n'a cependant pas l'excuse de mauvaises conditions de travail.

Les Bonneff rapportent des statistiques et analyses de médecins prouvant les effets néfastes de l'alcool sur le corps humain. L'alcool est rendu responsable de l'affaiblissement du corps et du cerveau humain.

Il est donc un facteur de tuberculose important, maladie qui sévit sur des corps affaiblis.

A partir de leurs articles, nous pourrions dresser une carte des boissons alcoolisées consommées : calvados, cidre en Normandie, vin en Alsace, etc.... (dernière production qui se fait d'ailleurs concurrencer dans sa propre région par le cidre).

(23) L. M. Bonneff Marchands de Folie 1913 "Les cabarets de luxe" p. 75 à 112.

(24) Pelloutier (F. et M.) La Vie ouvrière en France Paris 1900 p. 318.

Les articles les plus importants concernent la consommation de l'absinthe; alcool, alors, sujet à de grandes discussions.

En effet, d'une part, les buveurs d'absinthe forment le gros contingent des asiles d'aliénés, ce dernier étant, pour reprendre l'expression des Bonneff, "la dernière étape des hôtes du cabaret".

D'autre part, une loi qui attendait d'être ratifiée par la Chambre, avait été votée par le Sénat en 1912, pour que n'entre plus dans la composition de cet alcool une des essences "épileptisantes (25) appelée la thuyone.

C'est ainsi que les Bonneff rapportent les débats qui eurent lieu à l'occasion du vote de cette loi entre trois grands groupes d'opinion. Les premiers considéraient que l'absinthe sans thuyone était inoffensive. (26).

Les seconds, socialistes (représentés par E. Vaillant et M. Schmitt député des Vosges), estimaient que cette loi, bien qu'insuffisante, constituait cependant un premier pas dans la lutte contre l'alcoolisme (27).

Les derniers, dont le docteur Legrain directeur de l'asile de Ville d'Evrard et le chimiste Cazeneuve sénateur du Rhône, considéraient que cette loi était une loi de façade. En effet, retirer la thuyone de l'absinthe "donnait au breuvage une apparence trompeuse d'innocuité" (28), car d'autres essences composant cet alcool étaient tout aussi nocives.

Partisans de toutes les formes de lutte contre l'alcool, les Bonneff exposent les points de vue de deux groupements dont l'objectif est d'enrayer l'alcoolisme, la Ligue Nationale Contre l'Alcoolisme et l'Association des Travailleurs Antialcooliques.

(25)	L. M. Bonneff	-	"Contre l'absinthe, poison vert"	<u>Huma.</u>	26-07-12	p. 1.
(26)	L. M. Bonneff	-	" " " "	<u>Huma.</u>	16-09-12	p. 2.
(27)	L. M. Bonneff	-	" " " "	<u>Huma.</u>	28-07-12	p. 1.
(28)	L. M. Bonneff	-	"L'absinthe sans thuyone reste un poison"	<u>Huma.</u>	08-10-12	p.2.

(29) L.M. Bonneff

"La lutte contre le poison"

Huma. 24-02-13 p. 1.



La ligue Nationale contre l'alcoolisme, assez modérée, préconisait l'abstinence des spiritueux et la modération dans l'usage des boissons fermentées. Elle agissait surtout par le biais de son journal L'Etoile Bleue et de ses conférences. (29 ci-dessus).

L'Association des Travailleurs Antialcooliques (30), dirigée par des ouvriers syndiqués, est soutenue par le docteur Legrain, dont les conclusions sont abondamment reprises par les Bonneff.

Plus extrémiste que la Ligue Nationale, l'Association des Travailleurs Antialcooliques prône l'abstinence totale et condamne l'absorption de boissons dites hygiéniques (bière, vin, cidre) (31)

Les Bonneff qui ont soutenu la campagne de l'Association des Travailleurs Antialcooliques ont écrit dans le Réveil, organe mensuel de l'association, trois articles dont un sur l'exposition de l'association dans le XV^{ème} arrondissement (32).

(30) - Devenue Fédération Ouvrière Antialcoolique en mai 1914. On peut affirmer que son journal, Le Réveil, est devenu Le Réveil du Peuple en mai 1914. Dans le numéro de février 1914, la Rédaction explique que le changement de titre est nécessaire "pour ne pas le confondre avec les nombreux canards ayant pour titre "Le Réveil"."

(31) - L. M. Bonneff - "Les Syndiqués de l'alcoolisme" Huma. 27-03-13 p.

(32) - L. M. Bonneff - "Pour l'amélioration de la vie " Huma. 22-06-13 p.1

123

de l'Association dans le XV^{ème} arrondissement (33)

Si les Bonneff ont participé à la campagne antialcoolique en exposant les divers points de vue des spécialistes de l'alcool, ils ont surtout montré dans leurs études qu'il existait une corrélation étroite entre l'économie et l'alcool.

b) Rapport entre économie et alcool.

Pierre Bernus écrit, dans son enquête publiée dans la Grande Revue, "L'on n'a pas assez remarqué que la cause (de l'alcoolisme) est pour une large part d'ordre économique" (34). Cependant lui-même n'a établi qu'un rapport avec l'Etat qui percevait des taxes sur la production d'alcool.

Les Bonneff évoquent, eux aussi cet aspect, mais ils vont plus loin. Ils montrent que la République, cédant à la pression des mastroquets très puissants, a pour des motifs politiques (électoraux) et économiques (perception de taxes), supprimé toutes les entraves au développement du commerce des boissons par un décret du 17 Juillet 1880. "Entre la République et les bistrots un mariage solennel a été contracté"⁽³⁵⁾ concluent les Bonneff après avoir rapporté, dans un long article les propos de Gambetta prenant position en faveur des mastroquets.

L'état pour des motifs économiques, non seulement ne tend pas à établir des réglementations afin de limiter la consommation d'alcool, mais il encourage le pouvoir des patrons de bistrots. Les Bonneff rapportent les paroles du ministre David " Vous êtes le rempart de la dignité et de la prostérité nationale." (36)

- (33) - L. M. Bonneff - "Pour l'amélioration de la vie" Huma. 22-06-13 p.1
(34) - P. Bernus "Notes et opinions sur la question de l'alcool" Pages Libres (n° 36) 21-12-07 p. 678
(35) - L. M. Bonneff - "Les mastroquets" illustré par un dessin (voir ci-après) de A. Delannoy 3 (n° 137) 3-09-10.
(36) - L. M. Bonneff " La Lutte contre le poison" Huma. 24-02-13 p. 1

es Hommes du Jou

sin de A. Delannoy



Gambetta serait encore là que Pernod aurait son boulevard, car Raspail ou Pasteur !

LES MASTROQUETS

Hebdomadaire : Le Samedi
10 centimes

Aristide DELANNOY
HERMANN-PAUL
Maurice ROBIN

COLLABORATEURS REGULIERS

Jehan RICTUS
Hen RYNER
Georges PIOCH

Victor SNELL
André MORIZET
Maurice L. BERTI.

ABONNEMENT

UN AN.....
Six mois.....

Montrer, comme l'ont fait les Bonneff, que la consommation d'alcool si élevée en France était liée à des motifs économiques, constitue leur originalité. Ils ont beaucoup insisté sur ce point.

Parrallèlement, ils montrent la corrélation qui existe entre mauvaises conditions de travail et alcoolisme. En effet, l'alcoolisme trouve un terrain favorable dans les corporations où le travail éprouvant exige une grande force physique.

Dans le bâtiment et le terrassement, les doses d'alcool ingurgitées par les ouvriers sont particulièrement élevées.

Les pêcheurs bretons sont également frappés de façon importante par l'alcoolisme. (37).

Mais la corporation la plus cruellement frappée par ce fléau est celle des dockers qui vivent sur les quais de Rouen (38).

Là où les conditions de travail sont particulièrement mauvaises, on constate une alcoolisation importante de l'ouvrier. Tel est le cas de l'industrie verrière et métallurgique où le travail effectué à des températures excessives provoque une déshydratation du corps.

D'une façon générale, la consommation d'alcool s'est amplifiée chez les ouvriers en raison du surmenage qui leur est imposé dans leur travail.

La consommation d'alcool qui est proportionnellement la plus élevée dans les corporations mentionnées ci-dessus est aussi favorisée par les "services offerts" par des patrons de cabarets.

Les Bonneff révèlent toutes les fonctions du bistrot : "Bistrot-Roi".

- (37) - L. M. Bonneff - La classe ouvrière "Pêcheurs Bretons".
 L. M. Bonneff - Le Réveil n° 25 Avril 1914
 (38) - L. M. Bonneff - Marchands de folie p. 131.

- Certains font office de lieu de "Rendez-vous" où les patrons plombiers, couvreurs, fournisseurs, demandent des ouvriers aux mastroquets qui offrent le travail à leurs meilleurs clients (39).

- D'autres, s'ils ne cumulent pas ces deux fonctions, sont uniquement "banquiers". Ils avancent de l'argent aux ouvriers qui paient les intérêts des prêts par des consommations, lesquelles représentent "le tiers, la moitié du salaire" (40).

- d'autres encore tiennent des "fermes" à Paris, habitats qui regroupent les ouvriers célibataires du bâtiment et où l'alcool est servi d'office sur les tables chaque soir (41):

- Le bistrot sert aussi parfois de "gîte pour la nuit" pour les sans-abri mais le client est tenu de consommer un alcool sous peine d'être refusé (42).

- Le bistrot attire encore les clients par des jeux et attractions diverses (43).

Le tâcheronat (forme de sous-traitance) est aussi rendu responsable par les Bonneff de l'alcoolisation des ouvriers, car un certain nombre de tâcherons s'établissaient "cabaretiers - logeurs - nourrisseurs" (44), tout comme les marchands de vin.

Ainsi, ils poussaient les ouvriers à l'alcoolisme puisqu'ils n'embauchaient que les hommes logeant dans leur maison, y prenant leurs repas et s'y alcoolisant abondamment.

C'est ainsi que les terrassiers des mines de fer de Meurthe-et-Moselle s'engageait moralement à s'alcooliser régulièrement. "Ceux-là mêmes qui seraient tentés de refuser risquerait de perdre leur place" (45).

(39) L. M. Bonneff "Les Mastroquets" ibid. - La Dépêche " Les Compagnons des toits" 10-11-08
 (40) ibid.
 (41) L. M. Bonneff - Marchands de folie p. 25
 (42) L. M. Bonneff - "Une nuit dans une auberge à quatre sous" Mon Dimanche 1902
 (43) L. M. Bonneff - "Combats de coqs et ceux de canards" Mon Dimanche n°498 16-06-
 (44) L. M. Bonneff - Marchands de folie p.17.
 (45) L. M. Bonneff - La Vie tragique des travailleurs p. 68.

Le tâcheron, qui imposait un surmenage important aux ouvriers, augmentait ses revenus en servant de l'alcool sur les lieux de travail pour "exciter le zèle des compagnons", afin qu'ils aient le "coeur à l'ouvrage" et qu'ils puissent donner "le coup de pouce nécessaire" (46).

Dans les carrières de granit de l'ouest, ce sont les ouvriers bretons qui étaient complètement alcoolisés par les cantiniers. (47)

Là encore, "la goutte" versée le matin est obligatoire et des suppléments venaient s'y ajouter, tels que le mélange de genièvre et de cassis, appelé jardinier, versé en toutes saisons.

Aucune classe d'âge n'était épargnée par l'alcool. Dans Didier Homme du Peuple, on verse à Didier qui a neuf ans et travaille chez un briquetier, tâcheron à Paris, un verre de genièvre chaque matin avant le travail (48).

Ceux qui refusaient de boire étaient mis en quarantaine. S'alcooliser était nécessaire pour avoir de bonnes relations de travail (49).

De plus, dans certaines industries, une partie des salaires était versée en alcool. "Les Cavistes de Paris" reçoivent un litre de vin par jour (50). Les ouvriers des cidreries de Lisieux rapportaient quatre litres de cidre par jour (51). L'absinthe était donnée à discrétion à ceux qui la fabriquaient. (52)

Ainsi les Bonneff se sont attachés à montrer que la cause essentielle de l'alcoolisme était d'ordre économique. Ils ont montré que les patrons de bistrot, patrons d'entreprises et tâcherons ont exploité toutes les fonctions de "sociabilité" de l'alcool, ce qui leur a permis de faire accepter, entre autres, le surmenage imposé aux

- (46) - L. M. Bonneff - "Le Bâtiment contre l'alcool" Hom. du Jr 15-07-11.
 (47) - L. M. Bonneff - "A travers cantines et cabanes" Huma. p. 1.
 (48) - L. M. Bonneff - Didier Homme du Peuple Ch. II p. 47.
 (49) - L. M. Bonneff - "Pêcheurs bretons." La Classe ouvrière.
 (50) - L. M. Bonneff - "Cavistes de Paris" Huma. 5-04-11.
 (51) - L. M. Bonneff - "Devant les cuves à cidre" Huma. 15-05-14 p.1.
 (52) - L. M. Bonneff - "Les miracles de l'absinthe" Bat. Synd. 11-10-11 p.1.

ouvriers dans leur travail.

Nous en arrivons maintenant aux conséquences de l'alcoolisme sur la lutte sociale, dernier thème qui constitue le point essentiel du discours des Bonneff sur l'alcoolisme.

Il a, en effet, justifié l'étude des deux précédents thèmes étudiés et constitue la finalité de l'étude des Bonneff sur l'alcoolisme.

c) Conséquence de l'alcool sur la lutte sociale.

L'alcool était considéré par le parti socialiste, les Bonneff et la C.G.T. comme un facteur annihilant la lutte des classes.

"En tout buveur, sommeille un jaune qui s'ignore". Ce type de slogan paraissait fréquemment dans les journaux ouvriers. Les Bonneff, par l'exposé de cas significatifs, montrent l'incompatibilité entre lutte sociale et alcoolisme. A cet effet, ils évoquent la ville de Pontarlier, qui détient le monopole de la fabrication de l'absinthe, monopole défendu par les ouvriers eux-mêmes qui ont constitué un "Syndicat de Défense de l'Absinthe" (53). Dans cette ville "la lutte des classes n'existe pas, la C.G.T. est méprisée". L'absinthe est la "Liqueur de paix sociale" (54) L'alcool empêche l'ouvrier de prendre conscience de sa classe.

Quand les Bonneff répondaient à "Messieurs les Patrons Meuliers" en avril 1911, leurs propos vis-à-vis de l'alcool avaient le même sens. Ils écrivaient: "Si l'émancipation des travailleurs doit être l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes", il importe que ces travailleurs ne doivent pas être des ivrognes et que des pochards ne seront jamais capables de faire la révolution sociale, s'ils ne font pas la révolution en eux-mêmes d'abord." (55).

(53) L. M. Bonneff - "Les miracles de l'absinthe" Bat. Synd. 11-10-11
(54) L. M. Bonneff - Le Réveil n° 34 Janvier 1912 p. 23.
(55) L. M. Bonneff - Deux mots à "Messieurs les patrons meuliers" Huma. 9-04-11.

129

Afin que l'ouvrier puisse prendre conscience de l'existence de la lutte des classes, les Bonneff soutiennent tout combat visant à restreindre la consommation d'alcool. C'est ainsi qu'ils rapportent l'épisode du maire de Firminy, socialiste, qui s'était ouvertement mis à dos les mastroquets en interdisant de nouvelles ouvertures de bistrot et en proscrivant l'utilisation de double-rideaux dans les débits de boissons (56).

Si les Bonneff soutiennent les mesures prises par les maires socialistes contre l'alcool, ils mettent aussi l'accent sur les résultats obtenus par les syndicats quant à la réduction de la consommation d'alcool sur les lieux de travail. C'est ainsi que les ouvriers des carrières et usines à plâtre, qui avaient jusqu'en 1909 de déplorables conditions de travail, ont par l'action syndicale compris la nécessité du groupement. Très fortement syndiqués en 1911, ils ont obtenus, en autres, des relèvements de salaire, la suppression des cantines sur les chantiers. Les Bonneff notent : "l'alcoolisme a baissé dans de considérables proportions dans cette corporation". (57)

Cependant, c'est dans la corporation du bâtiment que les Bonneff insistent le plus pour montrer le recul de l'alcoolisme. "Les tournées obligatoires" à l'embauche ont été supprimées chez les maçons grâce à l'action syndicale (58), les syndiqués empêchent leurs camarades de s'enivrer sur les lieux de travail (59).

De plus, quand plombiers, zingueurs, tourneurs, qui ont été longtemps hostiles à tout groupement, ont rejoint les rangs du syndicat "le nombre des buveurs a diminué de moitié (60).

- (56) - L. M. Bonneff - "Au Pays des bistrots révoltés" Huma. 26-05-13 p. 1.
Une visite à Firminy-la-Bataille.
- La lutte engagée par le maire de Firminy a fait l'objet de nombreux articles dans la presse ouvrière de l'époque. Dans Le Reveil, les articles de :
Victor Snell - "Le bon combat" n° 42 Sept. 1912.
- "La bataille de Firminy" n° 44 Nov. 1912.
- Février 1913 p. 2 l'auteur de l'article reprend les arguments des Bonneff dans l'Huma. 26-01-13.
- Mars 1913 p. 2 "Firminy".
- (57) - Chez les anciens "malfrats" Huma. 5-10-11.
(58) - "Limousinants de Paris" La Dépêche 12-12-08.
(59) - "Les travailleurs du bâtiment" La Gde Revue n° 5 10-03-10.
(60) - "Le bâtiment contre l'alcool" Hom. du Jr n° 182 15-07-11.

Les Bonneff considèrent que le bâtiment est la corporation où l'alcoolisme est le plus combattu et que la journée de neuf heures réclamée par les compagnons du bâtiment est une mesure efficace contre l'alcoolisme (61). Pour les Bonneff, ces premiers résultats reflètent la combativité d'une organisation qui a nettement progressé au point de vue syndical et ils invitent les autres corporations à suivre le même combat.

Pour les Bonneff, le syndicalisme combat l'alcoolisme. Il l'a fait reculer dans un certain nombre de corporation dont le bâtiment mais le mal est si grand que la propagande syndicale est insuffisante. Ils appellent donc le législateur à frapper les boissons alcoolisées de droits exorbitants, à limiter le nombre de débit de boissons (62) et surtout à réduire la journée de travail, ces mesures étaient, pour les Bonneff, les meilleures armes pour combattre ce fléau.

(61) "Le bâtiment contre l'alcool" ibid. p.

(62) Une loi concernant la limitation des débits de boissons avait été votée au Sénat le 17 janvier 1912 mais enterrée deux fois par la Chambre le 5 février 1912. (Le Réveil, mars 1912 N° 36).

4°) POSITION DES BONNEFF A L'EGARD DU MACHINISME.

L'utilisation des machines dans la production était sujet à discussion à l'intérieur de la C.G.T.. Aussi est-il intéressant d'aborder, même rapidement, cette question car elle révèle la position des Bonneff vis-à vis du machinisme.

Les Bonneff expliquent que le patronat a introduit des machines dans le système productif à la suite des grèves ouvrières. "Elle (la machine) lui est apparue (au patronat) d'abord comme une arme anti-ouvrière : le moyen le plus efficace de s'opposer aux revendications " (63).

Dans la boulangerie, les patrons, qui furent longtemps hostiles à l'emploi d'appareils à levain et du pétrin mécanique, les ont introduits à Paris pour faire face aux grèves et baisser les salaires. Ce sont des "appareils "à parer" les grèves" (64). La pénétration des machines dans la production a souvent suscité des réactions du côté des travailleurs. (65)

a) Le machinisme : une source de chômage et d'accidents.

En effet, la machine était source de chômage. L'introduction de la machine à sertir les boîtes de sardines a supprimé plus des

(63) L. M. Bonneff "Nouvelle campagne du bâtiment" Huma. 17-10-12 p. 2.
(64) L. M. Bonneff "Les ouvriers boulangers en bataille" Huma. 13-02-09 p.2.
(65) L. M. Bonneff "Pourquoi tant de grèves des dockers" Huma. 30-05-11 p.2.
L. M. Bonneff "Des charpentiers en fer" Huma. 29-05-12 p.2.

3/4 des soudeurs boitiers (66).

Chez les dockers, la benne automatique remplace une partie des hommes. "Là où besognaient 10 dockers, il en reste 3" (67).

Dans le bâtiment, là où 5 ou 6 hommes élèvent une solive en 20 minutes, avec le mât grue il faut 10 minutes à 2 hommes pour monter 20 solives" (68).

Les machines étaient introduites en grand nombre sur les chantiers. Broyeuses et malaxieuses fabriquent le mortier.

Les sapines ont fait place aux "élévateurs" qui portent les pierres. Des excavateurs mécaniques font le travail des terrassiers. Des "Bourreuses", d'une application encore restreinte, tassent le ballast sur les voies en construction.

La peinture couvre les murs par projection mécanique, etc ...

L'emploi de la machine amplifie le chômage et provoque des accidents quand elle est mal utilisée. C'est le cas notamment des sècheuses à vapeur qui, dépourvues d'appareil de protection, "happent, broyent et brûlent" les mains des blanchisseuses (69).

Dans les scieries mécaniques, les découpeuses, mortaiseuses, tenanneuses, dégauchisseuses, également exemptes de protection, blessent 90 % des ouvriers (70).

45 % des serruriers étaient blessés par des machines en raison de l'exiguité des ateliers (71).

Dans d'autres cas, c'est le consommateur qui se trouvait en danger (face à la machine). Les machines à sertir les boîtes

(66) L. M. Bonneff - "Pourquoi on s'agite sur les côtes" Huma. 04-02-1909 p. 2.
 (67) L. M. Bonneff - "Pourquoi tant de grèves des dockers" Huma. 30-05-1911 p.2.
 (68) L. M. Bonneff - "Des Charpentiers en fer" Huma. 29-05-1911 p. 1.
 (69) L. M. Bonneff - "Le travail dans les blanchisseries" Huma. 09-04-1909 p.1.
 (70) L. M. Bonneff - "Quelques réformes sociales urgentes" La Gde Revue 25-12-1911
 (71) L. M. Bonneff - "Les serruriers et leur travail" Huma. 27-06-1912 p.1.

de sardines ne les rendaient pas hermétiques (72).

b) Une politique syndicale à l'égard du machinisme.

Cependant, pour les Bonneff, le machinisme était inévitable.

Ils soutiennent les arguments de Merrheim qui avait des positions avancées au sein de la C.G.T.. Ils le citent :

"Quoi qu'on fasse la machine s'implantera, il faut que le soudeur boitier accepte la machine en imposant des salaires rémunérateurs, que les patrons créent ou provoquent la création d'industries nouvelles dans les villes où ils ont des usines "(73).

Pour les Bonneff, on ne peut lutter contre l'introduction des machines mais l'ouvrier doit exiger, quand elles sont à l'origine d'accidents, que des appareils de protection soient établis, (dans les scieries mécaniques et blanchisseries principalement).

Parfois les machines, comme les mats-grues, évitent un bon nombre d'accidents et, dans certaine corporation, elles permettent une meilleure hygiène du travail.

Le pétrin mécanique, qui supprime le pétrissage du pain à bras et à pied, rend la tâche plus hygiénique (74).

L'enséchage automatique du plâtre a remplacé l'enséchage à la pelle qui "tuait les ouvriers "en moins d'un an" (75) à cause de l'absorption des poussières de plâtre"".

D'autre part, la machine doit être envisagée comme un instrument pouvant soustraire l'homme au travail de nuit, notamment dans l'industrie de la boulangerie (76) et de la verrerie.

Les Bonneff évoquent cet aspect dans une lettre adressée à

(72) L. M. Bonneff - op. cité.
(73) L. M. Bonneff - "La Bretagne ouvrière est inquiète" Huma. 16-02-1910 p.2.
(74) L. M. Bonneff - "Les ouvriers boulangers en bataille" Huma. 13-02-1909 p.2.
L. M. Bonneff - Ch. "Les boulangers" La classe ouvrière.
(75) L. M. Bonneff - "Chez les anciens malfrats" Huma. 12-10-1911 p.2.
(76) ibid.

Eugène Fournière (17), "Le jour où les enfants ne travailleront plus la nuit, les adultes seront libérés aussi de la tâche nocturne, puisque les hommes ne peuvent travailler sans l'aide des enfants, à moins que l'industrie verrière ne se décide à se transformer, à se rajeunir, à employer enfin résolument les machines. Et, dans ce cas, quel progrès ! (18),

Pour les Bonneff, la machine doit être un instrument de progrès qui diminue la rudesse de l'effort dans le travail. Mais dans ce but, de nouvelles conditions de travail doivent être instituées. Les ouvriers doivent être formés autrement pour être aptes à se servir des machines et non être de simples manoeuvres.

D'autre part, la campagne menée en 1912 par la Fédération du Bâtiment en faveur de la semaine anglaise et d'une durée journalière de travail de 9 heures, se justifie par l'utilisation des machines sur les chantiers (19),

L'introduction des machines sur les lieux de travail doit être accompagnée d'une réduction de la journée de travail, condition nécessaire pour ne pas accroître le chômage. Mais le machinisme doit aussi entraîner des relèvements de salaire.

Les corporations doivent connaître les bénéfices réalisés par les patrons grâce à l'utilisation des machines, demander des relèvements de salaire proportionnels à ces bénéfices et établir, comme l'a fait le Syndicat des Ouvriers Boulangers en 1909, "des contrats collectifs de travail appropriés aux nouveaux modes de fabrication qui défendra et le salaire des travailleurs et

(17) Lettre à Eugène Fournière 30-11-1912 I.F.H.S. (14 15 181 (2) 175)

(18) L. M. Bonneff - "Nouvelle campagne du bâtiment" Huma. op. cité

(19) L. M. Bonneff - "Vers la rénovation de l'apprentissage" Huma. 02-03-1913

134
leur doit à la grève" (3°).

Pour les Bonneff, la lutte ne doit pas s'effectuer contre l'introduction des machines sur les lieux de travail, car tôt ou tard, la machine s'implantera. D'ailleurs, elle peut apporter un mieux être à l'ouvrier dans ses conditions de travail. Par contre, l'ouvrier doit s'organiser afin d'exiger de nouvelles conditions de travail en rapport avec ce nouveau mode de production (appareils de protection réglementaires, réduction de la journée de travail à 9 heures).

Le développement du machinisme, les mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles vivent les ouvriers ont naturellement suscité des conflits, favorisés par la dureté de la politique patronale.

195

III - LUTTES PATRONALES / SYNDICALES

1°) LES DIFFERENTS PROCEDES PERMETTANT DE PRATIQUER UNE POLITIQUE SALARIALE BASSE, D'ASSUJETIR ET DIVISER LA CLASSE OUVRIERE.

Pratiquer une politique salariale basse était l'objectif numéro un que se fixait le patronat pour réduire ses frais généraux.

"Museler" la classe ouvrière réduisait ses possibilités de revendications. Enfin, la diviser, c'était parvenir à la conjonction des deux premiers objectifs avec des méthodes différentes.

a) Une politique de compression de salaires.

- Les différents types de salaires

Une des pratiques les plus anciennes du patronat, mais qui tendait vers 1900 à reculer sous l'effet de l'action syndicale, consistait à ne pas verser la totalité du salaire en numéraire. Cette pratique prenait des formes qui variaient selon le type d'industrie dont il s'agissait.

Dans l'industrie du verre, les Bonneff ont dénoncé l'usage, semblait-il très courant, du "truck system". Le salaire des ouvriers était versé en jetons ou bons de nourriture (1) sur lesquels l'industriel prélevait un pourcentage si élevé que les verriers dénommaient les jetons "monnaie de Cayenne" (Huma 21-04-1910)

Dans les fabriques d'alcool, certains industriels versaient une partie du salaire en boissons. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu dans la partie sur l'alcoolisme, les ouvriers des cidreries recevaient en parti de leurs salaires 4 litres de cidres par jour.

C'était alors considéré comme un complément de nourriture (Huma. 15-191)

(1) L. M. Bonneff - "Motif de la grève des terrassiers" Huma. 07-03-1910 p.1.

Outre ces formes de salaires les salaires aux pièces permettaient au patronat de faire baisser les frais généraux en écartant notamment la "notion d'heure supplémentaire", et en provoquant ainsi une concurrence des prix pour le cas des ouvriers à domicile. Occupant un fort pourcentage d'emplois à domicile, les femmes étaient particulièrement visées par cette concurrence, entre autre dans les blanchisseries et les mines.

Les Bonneff dénonçaient aussi le salaire aux pièces pour les polisseurs de métaux, (Huma. 28-01-1911), les coloristes de Cllichy (Huma. 20-03-1910), les ouvriers des fours à plâtre encore payés à la tâche dans certaines usines, les expéditionnaires qui, pour obtenir un salaire convenable, continuaient de transcrire chez eux des actes établis par les notaires (Huma. 19-06-1911). Bien que selon M. Perrot, plus de 90 % des ouvriers du bâtiment étaient payés au temps (2), les tailleurs de pavés, les replanisseurs de parquets étaient payés à la tâche (3), les maçons plâtriers l'étaient dans une proportion de 50 % dans la région parisienne (4). Les ornemanistes l'ont été jusqu'à la grève de 1910 (Huma. 2-08-1910).

Le paiement aux pièces permet aussi d'imposer d'importants rabais sur le prix des produits finis. Les Bonneff signalent le 2 janvier 1909 un marchand qui, refusant tout un wagon de sabots sous prétexte de malfaçon, en a pris livraison avec un gros rabais (5). Dans la verrerie, toutes les bouteilles étaient vendues au tarif ordinaire mais celles qui présentaient un léger défaut de fabrication n'étaient pas payées à l'ouvrier. Or, ces dernières pouvaient atteindre "le tiers et parfois la moitié de la production (6).

(2) M. Perrot - "Les classes populaires urbaines" op. cité p. 489.
 L. M. Bonneff - La Classe Ouvrière p. 348.
 (3) L. M. Bonneff - Huma. 10-05-1912 p. 2.
 (4) S. Sirot - Les grèves des ouvriers du bâtiment à Paris de 1898 à 1913
 Mémoire de Maîtrise juin 1988 Paris VII.
 (5) L. M. Bonneff - "Les piverts des bois" La Dépêche 02-01-1909 p.2.
 (6) L. M. Bonneff - La Vie Tragique des Travailleurs p. 49.

Les Bonneff ont dénoncé diverses sortes de retenues sur les salaires.

- Les retenues sur salaires

Elles pouvaient être indirectes ou directes. Les retenues sur salaires indirectes revêtaient différentes formes.

Les ouvriers travaillant à domicile ont à leur charge les fournitures constituant les frais indirects (chauffage, électricité, etc....) qui n'étaient pas compensés par des augmentations de salaire correspondantes. De cette manière, les frais généraux des entrepreneurs se trouvaient diminués.

Le logement assuré dans certaines branches de métier était aussi un moyen de faire accepter des salaires réduits. De plus, la présence constante de l'ouvrier sur les lieux de travail le contraignait à accepter d'effectuer de longues journées de travail.

Les collecteurs de lait des fromageries assuraient "15 à 19 heures" de travail quotidien (7). Ne plus être logé par son patron était une revendication des "gardiens de fous" (La Dépêche 5-10-1908) et des "épiciers" (Huma. 09-01-1910) notamment.

Aussi certains ouvriers devaient acheter à leurs frais leurs vêtements et (ou) leurs outils de travail, ce qui était une charge, même si certains ouvriers, fiers de posséder leurs outils, se sentaient différents des autres. Les nettoyeurs de wagons-restaurant devaient acheter une tenue qu'ils n'utilisaient jamais par la suite (8). Les auxiliaires des postes devaient payer leurs habits, alors que l'administration les fournissaient aux sous-agents (9). Les polisseurs de marbre en atelier devaient payer toutes les fournitures de polissage (10)

- (7) L. M. Bonneff - "Au pays des camemberts" Huma. 6-05-1914 p. 1.2.
- L. M. Bonneff - "Comment on décourage les ouvriers ruraux" Huma. 9-05-1914., p.
- (8) L. M. Bonneff - "Pour être admis à nettoyer les wagons-restaurant" Huma. 15-07-19
- (9) L. M. Bonneff - "On annonce du mécontentement dans les postes" Huma. 16-11-1910
- (10) L. M. Bonneff - " Pour les marbriers de l'ouest" Huma. 24-01-1910 p.2. p. 3.

Mais les retenues sur les salaires étaient le plus souvent directes :
Les frais d'entretien étaient prélevés sur les salaires des ouvriers dans certaines industries. C'est ainsi que dans les blanchisseries les sècheuses avaient une retenue sur salaire de 10 % pour frais d'entretien des machines (Huma. 9-04-1909 p.1.).

Le salaire des machinistes d'autobus était amputé en cas de défectuosité et de réparation nécessaire du matériel (11). Le remplacement du matériel cassé dans les wagons-restaurants incombait au chef cuisinier (12).

Les retenues sur salaires prenaient parfois l'allure de véritables impôts. Dans les verreries, un prélèvement d'en moyenne 6 %, appelé garniture, était opéré sur le salaire de l'ouvrier (13).

Les Bonneff signalent aussi des retenues plus originales. Ainsi, les patrons coloristes de Clichy ont fait supporter aux ouvriers les pertes subies par l'usine à la suite du débordement de la Seine pendant l'hiver 1910 en amputant de 15 % les salaires de leurs ouvriers (14).

Les Bonneff dénoncent aussi les retenues fréquentes effectuées pour contraindre les salariés à poursuivre le travail en cas de maladie et pour ne pas avoir à leur accorder les congés hebdomadaires.

C'est ainsi qu'au "Bon Marché", le salaire de la journée de maladie était retenu à l'employé et, en cas d'absence le samedi, le salaire correspondant à 2 journées de travail ôté du salaire mensuel. (15).

Quand la maladie terrassait les auxiliaires des postes, ces derniers devaient payer leurs remplaçants (16).

Les entreprises, étant hostiles aux congés hebdomadaires, elles faisaient rejaillir la perte de profit occasionnée par les congés

(11) L. M. Bonneff- "Pour les voyageurs d'autobus ... et pour le personnel" Huma. 30-07-1913 p.1.

(12) L. M. Bonneff - "Dans les cuisines ambulantes" Huma. 13-06-1910 p.2.

(13) L. M. Bonneff - op. cité p. 48.

(14) L. M. Bonneff - "Comment l'inondation a provoqué une grève" Huma. 20-03-1910

(15) L. M. Bonneff - "Au Bon Marché" Huma. 19-12-1910. p.1.

p.2.

(16) L. M. Bonneff - op. cité.

sur le salaire des ouvriers. Ainsi, c'étaient aux frais des égoutiers municipaux que l'administration parisienne leur accordait le repos hebdomadaire. "Il était payé 27 jours par mois. Par faveur spéciale, on ne leur en paye plus que 26 (17). Aussi, en mai 1910, les égoutiers attendaient toujours l'augmentation décidée, qui aurait dû prendre effet quatre mois plus tôt.

Les Bonneff considéraient que les administrations de l'Etat devaient servir d'exemple aux entreprises privées et, comme les premières ne respectaient pas la loi, elles légitimaient les escroqueries du privé. C'est ainsi que certains patrons d'hôtel, pour ne pas accorder le repos hebdomadaire faisaient signer aux employés le registre des sorties et les renvoyaient aussitôt au travail.

D'autres ne refusaient pas le repos hebdomadaire, mais retenaient à chaque sortie 10 francs sur le salaire de l'employé. D'autres encore préféreraient la solution du renvoi au bout de 6 jours (18).

Le système des retraites, telqu'il était institué par la loi 1910, tendait aussi à une réduction des salaires.

L'opinion des Bonneff qui ne rejetaient pas le principe, mais les dispositions de la loi reflétait celle de la tendance majoritaire de la C.G.T. qui avait manifesté son opposition au congrès de Toulouse (1910). Les Bonneff critiquaient surtout le principe des cotisations ouvrières, car un pourcentage infime des ouvriers seulement pouvaient bénéficier de la retraite en raison de l'âge requis trop élevé. (19) Les Bonneff soutenaient J. Cadet, défenseur de l'amendement présenté au Sénat en décembre 1909, amendement qui tendait à accorder le bénéfice de la loi sur les retraites aux paysans. (20)

C'est l'occasion pour les Bonneff de signaler des maisons qui ont institué des retraites pour leur personnel et qui invoquent tous les prétextes pour renvoyer les employés avant l'âge requis.

- (17) L. M. Bonneff - " Les égoutiers réclament" Huma. 7-05-1910 p.1.
 (18) L. M. Bonneff - "Luttons contre le chômage" Huma.5-02-1910 p.2.
 (19) L. M. Bonneff - Huma. 30-07-1909 (meuliers), Huma. 6-02-1911 (cantonniers).
 (20) Voir interview de Codet dans l'éditorial des Bonneff "Opinions - Les retraites paysannes" La Dépêche 18-12-1909.

Au "Bon Marché", quand on veut disgracier un employé "on lui envoie certaines clientes, auxiliaires des inspecteurs qui ont pour mission de l'irriter, de lui arracher certaines paroles d'impatience" pour provoquer son renvoi (21).

On profitait aussi parfois de l'âge avancé d'un travailleur pour abaisser sensiblement son salaire, sûr qu'il ne trouverait pas de travail dans une autre entreprise. C'est ainsi qu'un "vieux fondeur" qui quittait son entreprise pour avoir subi une baisse de salaire, se fit congédier d'une autre avec la note suivante : "N'ayant pas profité de votre jeunesse, nous ne désirons pas prendre la charge d'un ouvrier qui n'est plus jeune" (22).

Contre l'institution des retraites, les Bonneff s'étaient associés à la campagne de la C.G.T.. Ils le furent également, et bien davantage encore pour lutter contre le tâcheronst.

Le tâcheronst.

Le tâcheronst (23), appelée "Pieuvre du Bâtiment" par les ouvriers des constructions, provoquait une baisse de leur salaire.

Dans leurs articles, les Bonneff montrent l'évolution des méthodes employées par les tâcherons, qui étaient des sous-entrepreneurs connaissant généralement bien le métier pour lequel ils employaient des ouvriers.

Avant 1906, les bénéfices réalisés par les tâcherons étaient perçus sur le salaire des ouvriers qui subissaient une autre baisse du fait de la concurrence que se faisaient les tâcherons pour obtenir un chantier.

Après 1906, les Bonneff montrent que la tendance est de rétribuer normalement les ouvriers. Les tâcherons réalisaient leurs bénéfices en employant dans leurs équipes quelques "entraîneurs" dont le rythme de travail devait être suivi par les autres ouvriers. De

(21) L.M. Bonneff - op. cité. (Note 1 p. 5.)

(22) L. M. Bonneff - "Leur cruauté" Huma. 19-11-1913. p.1.

(23) Le tâcheronst est surtout évoqué par les Bonneff à l'occasion de grèves dans articles suivants : La Dépêche (12-12-1908 (maçons) Huma. 28-08-19 (bâtiment) Huma. 20-03-1910 (coloristes) Huma. 2-08-1912 (ornemanistes) Huma. 08-07-191

cela découlait un gain de temps qui constituait l'économie réalisée sur les salaires. De plus, il arrivait que le tâcheron se rende insolvable et ne puisse retribuer les ouvriers.

Les tâcherons, qui favorisaient le surmenage en demandant à leurs ouvriers d'accomplir un travail en un minimum de temps, étaient rendus responsables des périodes de chômage qui succédaient aux travaux effectués en des temps records et qui suscitaient des baisses de salaires.

Tous les procédés aussi divers qu'ils soient, étaient mis en œuvre pour qu'ils tendent à faire baisser les salaires.

Diverses astuces patronales pour baisser les salaires.

Les Bonneff signalent que, en contrepartie d'une promesse faite aux ouvriers de les employer l'hiver, les cuisiniers acceptaient des salaires réduits l'été et étaient renvoyés la saison finie en l'absence de contrat écrit (24).

Les Bonneff citent le cas des compagnies de chemin de fer qui parvenaient à faire accepter à des femmes des salaires de 10 à 30 Frs par mois en s'engageant en contrepartie à employer leurs maris (25).

L'utilisation de la main-d'oeuvre pénitencière était davantage connue et dénoncée. Les Bonneff évoquent celle de Loos, qui était mise au service de la manufacture d'appareillage électrique. et ils s'inquiètent de ce que les autres usines fassent de même pour rester en concurrence (26).

Les Bonneff ont montré que parallèlement à une politique de compression des salaires, le patronat a cherché à réduire les possibilités d'expression de la classe ouvrière.

(24) L. M. Bonneff - " Les cuisiniers contre le chômage" Huma. 20-12-1909 p.2.

(25) L. M. Bonneff - "Debout les cheminots" Huma. 20-03-1910 p.1.

(26) L. M. Bonneff - "Le trafic des jeunes détenus" Huma. 2-11-1911 p.2.

b) Pour assujétir la classe ouvrière.- Les économats.

Les Bonneff ont extrêmement bien montré comment l'employeur liait l'ouvrier à son travail par le biais des économats (27), alors très nombreux dans l'industrie verrière. Ils signalent quand même leur présence dans le bâtiment, chez les ardoisiers de Trélazé (28). Les ouvriers étaient obligés de s'achalander dans la boutique patronale où les marchandises étaient le plus souvent cotées au-dessus de leur valeur réelle. Pour ce faire, le tenancier empêchait le développement du commerce local et l'employeur versait les salaires en fin de mois, pour créer une première dépendance. Cette fonction permettait au gérant de l'écomat qui était souvent le comptable de l'usine, de connaître la situation financière de l'ouvrier et d'exercer des pressions et un chantage sur ce dernier, pour qu'il s'endette et devienne dépendant de son employeur.

Les économats ayant été interdits par la loi du 25 mars 1910, les Bonneff dénoncent des employeurs qui, contournant la loi, continuèrent de faire fonctionner leurs économats sous le nom de "coopératives" (29)

- Du lock-out au "lock-out déguisé" ou chômage artificiel

Les articles des Bonneff marquent une évolution entre 1908 et 1914.

Du "lock-out général", le patronat est passé au chômage artificiel ou "lock-out déguisé" (expression des Bonneff). Ce changement de tactique patronale est l'aspect le plus intéressant à noter. Mais avant, voyons les causes du lock-out.

Le patronat avait recours au lock-out pour casser des formes de résistance syndicale jugées trop dangereuses et pour ne pas satisfaire les

(27) L. M. Bonneff - "La vie tragique des travailleurs" p.50-55.

"Une loi qu'il faut connaître" Huma. 4-04-1910

(28) L. M. Bonneff - "Au naves des ardoisiers" La Dépêche 3-03-1909

(29) L. M. Bonneff - "La servitude des verriers. Comment l'écomat fonctionne à Laignelet." Huma. 02-12-1912 p.1-2.

"l'inspection désarmée" Huma. 04-01-1913. P 1.

"Hors la loi" Les Hommes du Jr" 11-02-1911 (coopérative de Meurthe-et-Moselle)

revendications des travailleurs.

Le lock-out des patrons cimentiers de Mantes (mai 1910) fut déclaré à la suite d'une grève que les ouvriers ont réussie en chassant les "jaunes de retour sur le chantier." (Huma. 23-05-1910).

Quant aux meuliers de la Ferté-sous-Jouarre, ils avaient déclaré qu'en cas de conflit ils seraient solidaires des chargeurs qui revendiquaient une augmentation de salaire. Le lock-out qui fut décidé à la suite de cette déclaration avait pour but de désolidariser les différentes catégories de meuliers et signifiait le refus de l'augmentation demandée (30).

Pendant cette période, le patronat tend à changer de tactique. Au lieu de déclarer un lock-out général, il provoque des périodes de "chômage artificiel" que les Bonneff ont appelées "lock-out déguisé".

(31). Ils l'évoquent à trois reprises pour la seule corporation des terrassiers (32). Le processus est toujours le même, on n'emploie qu'une infime partie du nombre d'ouvriers nécessaires à la réalisation d'un chantier.

Pour seule explication de cette évolution, les Bonneff précisent que le patronat français n'est pas assez bien organisé pour soutenir, comme le font les allemands, un lock-out.

Défendant la classe ouvrière, les Bonneff pouvaient difficilement penser que les lock-out, en suscitant la sympathie de la population pour les lock-outés, avaient souvent des effets inverses de ceux voulus par le patronat. Il n'empêche que les Bonneff exploitent "l'image des industriels "affameurs"" (33). "Par la famine on essaie de mater les travailleurs" (34). Au contraire le

(30) L. M. Bonneff - "Pendant que dure le lock-out détresse des meuliers" Huma. 19-03-1914 p.1. + 30-03-1911 p.1.

(31) L. M. Bonneff - "Le nerf de la guerre" Huma. 21-04-1910 p.1.

(32) L. M. Bonneff - "Contre les terrassiers," Huma. 14-02-1910 p. 2

"Comment on organise le chômage" Huma. 15-02-1914 p.1.

"Les terrassiers s'impatientent" Huma. 08-04-1914 p.6.

(33) M. Perrot - Jeunesse de la grève (1871-1890) Seuil 1984 p. 286.

(34) Ibid. (note n° 34)

"lock/déguisé" fait traîner en longueur les travaux qui encombrant les rues et qui provoquent le mécontentement de la population. D'autre part, comme l'écrit M. Perrot, le lock-out renforce la solidarité et la résistance ouvrière (35). Les Bonneff en étaient conscients, ils écrivaient qu'après le lock-out des maçons en avril 1908 "la lutte entre patrons et ouvriers devient plus âpre que jamais" (36). Au contraire, le lock-out déguisé, méthode plus sournoise, habilement conçu par le patronat, tendait fatalement à diviser la classe ouvrière.

c) Diviser pour régner.

Tout laisse à penser que les Bonneff assimilaient la politique patronale à l'égard de la classe ouvrière à celle de Napoléon qui, fort de la devise "Diviser pour régner", conservait et renforçait ainsi son ascendant sur ses généraux et maréchaux.

La réalisation, par Léon et Maurice, d'un compte rendu d'un ouvrage sur la politique napoléonienne ne se justifiait pas autrement (37). Et l'on retrouve d'ailleurs les Bonneff qui reprennent cette devise "diviser pour mieux régner" pour qualifier la politique de la compagnie des wagons-lits qui augmentait le salaire d'une seule partie des nettoyeurs de wagons-lits sans qu'aucun motif ne justifie cette augmentation restrictive (38).

D'ailleurs, les Bonneff tendent à montrer que le patronat s'évertue à diviser la classe ouvrière.

Outre la politique de la compagnie des wagons-lits en matière salariale et l'introduction du salaire aux primes, la guelte chez

(35) M. Perrot - ibid.
 (36) L. M. Bonneff - "Les travailleurs du bâtiment" La Gde Revue 10-03-1910
 (37) L. M. Bonneff - "Napoléon et sa bande" Pages Libres 22-11-1902 (N° 99)
 (article très intéressant où les Bonneff rendent compte de l'ouvrage de M. Canton Napoléon Antimilitariste (Alcan))
 (38) L. M. Bonneff - "Comment la compagnie des wagons-lits accorde "la thune" à ses ouvriers" Huma. 26-12-1910 p.2.

les employés, qui provoquait et entretenait la division chez les travailleurs, les méthodes de division sont multiples.

Les jaunes qui regroupaient une catégorie hétérogène de travailleurs constituaient la plus grande force de division et elle a été exploitée par le patronat sous diverses formes.

- Les groupements jaunes : compagnonnages et syndicats.

Pour les Bonneff le compagnonnage, instrument de division entre les travailleurs, n'avait plus de raison d'être depuis l'existence des syndicats (39).

Il était appelé à disparaître et ce recul était aussi amorcé chez les charpentiers du "Père Soubise" qui faisait encore de nombreux adeptes en 1908 (40).

D'ailleurs en 1911, la grande grève du bâtiment avait réuni les compagnons de la charpente, alors qu'ils avaient refusé de suivre les "rouges" en 1907 (41).

Il apparaît que les Bonneff considèrent les "syndicats jaunes" qui se sont développés au début du siècle comme une extension du compagnonnage. Les Sociétés compagnonniques qui réunissaient des ouvriers mais aussi des patrons et les syndicats jaunes, subventionnés par ces derniers, provoquaient des divisions entre les travailleurs.

Origines et utilisation "des jaunes".

On remarque que les "jaunes" décrits par les Bonneff étaient des travailleurs non qualifiés. Des hommes sans permis remplaçaient les

(39) Préface de L. M. Bonneff - "Le compagnonnage" par J. Connay Ed. par union charp. de la Seine 1909, 200 p.
l'Huma. a publié la préface le 15-03-1909 p.3
(40) L. M. Bonneff - "Les enfants du père Soubise" La Dépêche 03-12-1909 p.2.
(41) L. M. Bonneff - "Le rouge et le jaune" Hom. du Jr. 22-07-1911 (N°183)

146

chauffeurs grévistes de 1912 (42).

Les jaunes constituaient "l'armée de réserve" recrutée dans les bas quartiers de la capitale, dans les campagnes pauvres. D'après les Bonneff, les bretons furent largement sollicités pour les chantiers de terrassement de la région parisienne, et pour les industries. En 1914, ils furent surtout racolés pour les carrières de granit de l'ouest. La présence de ces ouvriers inorganisés, ne parlant souvent que le dialecte, paralysait sur les chantiers les mouvements de revendications et permettait ainsi de maintenir les salaires bas (43).

C'est aussi à des chômeurs que le bureau de placement de la rue Joseph Bawa s'adressait pour fournir des indicateurs au "Bon Marché" (44).

La main-d'oeuvre hors de frontière (45) constituait aussi un bon moyen pour le patronat de maîtriser la poussée prolétarienne. Les Bonneff signalaient en 1908 des chantiers parisiens composés exclusivement d'italiens alors que 60 % des maçons parisiens étaient sans travail (46). Les espagnols furent aussi largement sollicités. Travaillant en 1912 avec les italiens dans les mines de l'est, ils occupaient en 1914 les 2/3 du personnel des mines de Caen (47). Utilisés comme casseurs de grèves et pour maîtriser la poussée prolétarienne, les jaunes étaient le meilleur instrument de

(42) L. M. Bonneff - "La grève des chauffeurs" Huma. 07-02-1912 p.2.

(43) L. M. Bonneff - "Marchands d'hommes" Huma. 30-04-1914 p.1.

(44) L. M. Bonneff - "L'oeil du maître" Huma. 31-12-1910 p.2.

(45) Les Bonneff n'ont pas seulement présenté les travailleurs étrangers comme des "casseurs de grèves", des "concurrents". En 1914, des enquêtes en Normandie, publiées dans l'Huma. nous fait découvrir toute une catégorie de travailleurs étrangers qui sont venus librement - "non racolés" - et qui ont été appelés par les anciens émigrants, car la main d'oeuvre locale était insuffisante. C'est notamment le cas des marocains. (Huma. 14-04-14 p. 1.)

(46) L. M. Bonneff - "Limousinants de Paris" La Dépêche. 12-12-1908 p.2.

(47) L. M. Bonneff - "Vers un Creusot normand" Huma. 16-04-1914 p.1.